

Regards sur la Leptospirose

#10 - Janvier 2017



Professeur Bergeret,
Professeur de Médecine et Santé
au Travail à l'Université Claude
Bernard Lyon 1, Coordinateur de
l'enseignement de spécialité pour
la région Auvergne-Rhône-Alpes
et Chef du Service des Maladies
Professionnelles aux Hospices
Civils de Lyon

**Nous disposons
de deux enquêtes
épidémiologiques sur
la leptospirose**

En France, environ la moitié des cas de leptospirose recensés chez les actifs serait liée à une activité professionnelle

L'actualité rapporte de plus en plus de cas de leptospirose contractée dans un cadre récréatif. Ainsi, en septembre 2016, une base nautique bretonne a été fermée à la suite de sept cas chez des kayakistes locaux¹. Mais il ne faut pas oublier que la leptospirose est également une maladie professionnelle. Selon le Professeur Alain Bergeret, près de la moitié des leptospiroses chez les actifs serait d'origine professionnelle.

Professeur Bergeret, avons-nous une bonne visibilité sur le nombre de cas de leptospirose liés à une activité professionnelle ?

Peu de statistiques sont disponibles et nous ne pouvons nous baser sur ces chiffres pour avoir un reflet sincère de la réalité du terrain. En effet, les statistiques que nous avons sont celles des maladies professionnelles reconnues. Ces déclarations sont laissées à l'initiative du salarié et elles ne concernent que le régime général et le régime agricole.

Quelles sont les personnes les plus à risque ?

Ce sont principalement les égoutiers, les personnes chargées du curage des fossés ou des étangs, ou encore les cantonniers. En premier lieu, il s'agit de fonctionnaires territoriaux. Une part importante des personnes particulièrement exposées professionnellement n'entre donc pas dans les statistiques d'assurance des deux régimes ci-dessus. Pour la fonction publique territoriale, la leptospirose est bien un sujet de préoccupation, mais personne ne sait dire combien de cas sont comptabilisés chaque année puisqu'il n'y a pas de recensement systématique centralisé. Une autre catégorie qui est « invisible » dans les chiffres est celle des indépendants. Or, beaucoup de professions jugées à risque peuvent se trouver dans cette catégorie : vétérinaires, dératiseurs, moniteurs de canyoning ou d'autres activités pratiquées en eaux douces... On voit donc que dans bien des situations, même

si la leptospirose est d'origine professionnelle, elle n'est pas identifiée comme telle. On ne peut donc pas se fier uniquement à ces statistiques.



En complément, nous disposons de deux enquêtes épidémiologiques liées à la leptospirose. La première, qui sert encore de référence, est pourtant très ancienne. Il s'agit de l'étude faite par le CNRL (Centre National de Référence de la Leptospirose - Institut Pasteur) sur « La leptospirose en France de 2001 à 2003 »².

La seconde enquête est une « Etude descriptive des cas de leptospirose diagnostiqués en Normandie sur la période 2010-2014 »³ réalisée par l'INVS-Cire Normandie. Beaucoup plus récente, elle montre que 54% des cas étudiés correspondent à des personnes exerçant une profession à risque. Ces chiffres peuvent-ils être extrapolés à la France entière ?



Pour plus d'information :
leptospirose@imaxio.com

Références bibliographiques

1. Ouest France, 16 septembre 2016 : <http://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/pres-de-rennes-une-base-nautique-fermee-cause-dune-maladie-grave-4495813>
2. La leptospirose en France de 2001 à 2003, Synthèse réalisée par le CNR des leptospires, Institut Pasteur, Paris (G.Baranton et D.Postic) : <http://www.invs.sante.fr/publications/2005/snmi/pdf/leptospirose.pdf>
3. Watrin M. Etude descriptive des cas de leptospirose diagnostiqués en Normandie sur la période 2010-2014. Saint-Maurice : Institut de veille sanitaire ; 2016. 28p : <http://www.invs.sante.fr/Publications-et-outils/Rapports-et-syntheses/Maladies-infectieuses/2016/Etude-descriptive-des-cas-de-leptospirose-diagnostiques-en-Normandie-sur-la-periode-2010-2014>
4. Rapport du groupe de travail du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) : nouvelles recommandations relatives à la prévention du risque chez les personnes exposées à la leptospirose, séance du 18 mars 2005
5. Rapport d'activité 2014 du Centre National de Référence de la Leptospirose – Inst. Pasteur Paris : https://www.pasteur.fr/sites/www.pasteur.fr/files/cnr_lepto_2014_mshort.pdf
6. <http://invs.santepubliquefrance.fr/Dossiers-thematiques/Maladies-infectieuses/Zoonoses/Leptospirose/Contextes-epidemiologiques>.

Le risque de contracter la leptospirose au travail est-il important ?

Dans la population générale, le danger est minime car les professions où il existe un risque important de leptospirose sont particulières. Peu de travailleurs sont concernés. En revanche, pour ces personnes-là, il est essentiel de bien suivre les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France⁴ :

- Mise en œuvre de mesures collectives de prévention
- Information
- Utilisation de mesures individuelles de protection
- Vaccination sur avis du médecin du travail pour les personnes particulièrement exposées

En effet, la leptospirose est une maladie potentiellement létale, dont l'incidence augmente de manière générale puisque le nombre de cas a quasiment doublé depuis 2 ans par rapport aux années précédentes^{5,6}.

En 2014, plus de 54% des actifs touchés par la leptospirose en Normandie exerçaient une activité

à risque. Ces statistiques posent la question de la maîtrise des principes de prévention pour les travailleurs exposés à cette pathologie professionnelle. Une bonne information, les mesures de protection et la vaccination sont préconisés par le Haut Conseil de la Santé Publique. Attention à ne pas négliger ce risque...

Est-il normal que la leptospirose soit davantage associée à des activités de loisirs ?

Les personnes qui pratiquent des activités de loisirs au contact d'eaux qui peuvent être souillées par des animaux porteurs de la maladie ne pensent pas courir un risque. Elles sont donc mal protégées.

En même temps, ce type de loisirs est en développement. Aujourd'hui, la population exposée dans le cadre d'activités récréatives est beaucoup plus importante que celle qui est exposée professionnellement.

Il serait donc normal que la part des leptospires d'origine professionnelle soit inférieure à celle des cas d'origine récréative. Si la situation était inversée, ce serait un échec pour les acteurs de la prévention en santé au travail.

Professions à risque	2001-2003 CNRL national ²	2010-2014 ARS Normandie ⁶
Agriculture ou élevage	42%	46%
Pisciculteurs	4%	15%
Eboueurs		8%
Stations épurations-déchets	2%	8%
BTP et travaux publics	23%	8%
Jardiniers, paysagistes	9%	8%
Sapeurs-pompiers plongeurs		8%
Eaux et Forêts	4%	
Filière alimentaire	4%	
Militaires	3%	
Egouts-voiries	2%	
Autres	6%	

Leptospirose, Les activités professionnelles à risque⁴ :

Lorsqu'il s'agit d'un contact avec l'environnement contaminé :

Activités pratiquées par des égoutiers, des employés de stations d'épuration ou d'entretien de canaux, berges, étangs, fossés, voies navigables, des employés de voirie, des pisciculteurs, des gardes-pêche, des pêcheurs professionnels en eaux douces, et par toute personne amenée dans son travail à manipuler de l'eau douce ne provenant pas de circuits d'adduction, comme les sapeurs-pompiers, les plongeurs, certains postes exposés dans le bâtiment et les travaux publics.

Lorsqu'il s'agit de contacts avec les animaux :

Activités pratiquées par des vétérinaires, piégeurs, gardes-chasse, employés des animaleries et des jardineries, employés des abattoirs, éleveurs.

De plus, une profession habituellement non

exposée peut le devenir occasionnellement. C'est le cas, par exemple, d'un jardinier qui peut être amené à curer un bassin ou un canal d'irrigation.

Regards sur la Leptospirose

Directeur de la publication
Anne JULLIAT
Rédaction
Joëlle PARRY
Conception et Réalisation
semacrea.com
Photographies
© PASTEUR - FOTOLIA

#10

Edition gratuite
Tirage 3 000 ex.
01/2017
Réf : 20161129-01